

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1980)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC41

présenté par

Mme Victory, Mme Manin, M. Juanico, Mme Tolmont, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas,
M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin,
Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune,
M. Potier, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe,
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Les fondations susmentionnées peuvent utiliser une partie du montant des dons et versements à l'aménagement des abords de la cathédrale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à prévoir que le produit des dons et versements affectés aux fondations permettra aussi l'aménagement des abords de la cathédrale Notre-Dame de Paris afin de pouvoir procéder à des installations d'accueil du public, de présentation des collections et du chantier, durant les travaux de restauration et de reconstruction.